

PREFECTURE DE LA
REGION ALSACE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF N° 93/02

EN DATE DU 14 JAN. 1993

LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU BAS-RHIN

VU l'arrêté n° SGAR 92/168 en date du 5 octobre 1992 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du fort de Schoenenbourg (ligne Maginot) situé sur les communes de HUNSPACH et INGOLSHEIM (Bas-Rhin) ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. - L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié de la manière suivante :

- au lieu de :

- . n° 99 d'une contenance de 1a 29ca figurant au cadastre section 3
- . n° 100 d'une contenance de 1a 52ca figurant au cadastre section 3
- . n° 273 d'une contenance de 24a 03ca figurant au cadastre section 3
- . n° 274 d'une contenance de 14a 43 ca figurant au cadastre section 3
- . n° 275 d'une contenance de 61a 20ca figurant au cadastre section 3
- . n° 104 d'une contenance de 1a 80ca figurant au cadastre section 5
- . n° 105 d'une contenance de 1a 46ca figurant au cadastre section 5
- . n° 106 d'une contenance de 1a 16ca figurant au cadastre section 5
- . n° 107 d'une contenance de 69ca figurant au cadastre section 5
- . n° 108 d'une contenance de 48ca figurant au cadastre section 5
- . n° 109 d'une contenance de 31 ca figurant au cadastre section 5
- . n° 115 d'une contenance de 2a 33ca figurant au cadastre section 5
- . n° 116 d'une contenance de 2a 78ca figurant au cadastre section 5
- . n° 144 d'une contenance de 2a 45ca figurant au cadastre section 5
- . n° 211 d'une contenance de 61a 05ca figurant au cadastre section 5

- n° 212 d'une contenance de 58a 40ca figurant au cadastre section 5
- n° 213 d'une contenance de 6ha 12a 26ca figurant au cadastre section 5
- n° 214 d'une contenance de 24a 16ca figurant au cadastre section 5
- n° 215 d'une contenance de 45a 70ca figurant au cadastre section 5
- n° 109 d'une contenance de 3ha 33a 56ca figurant au cadastre section 8
- n° 170 d'une contenance de 2a 73ca figurant au cadastre section 11
- n° 171 d'une contenance de 88ca figurant au cadastre section 11
- n° 207 d'une contenance de 88a 48ca figurant au cadastre section 11
- n° 208 d'une contenance de 34a 37ca figurant au cadastre section 11
- n° 209 d'une contenance de 70a 58ca figurant au cadastre section 11
- n° 33 d'une contenance de 4a 47ca figurant au cadastre section 17
- n° 86 d'une contenance de 71a 58ca figurant au cadastre section 17
- n° 150 d'une contenance de 5ha 08a 90ca figurant au cadastre section 17

et appartenant à l'Etat (Ministère de la Défense) par acte publié au livre foncier d'INGOLSHEIM, feuillet n° 562.

- lire :

- n° 99 d'une contenance de 1a 29ca figurant au cadastre section 3
- n° 100 d'une contenance de 1a 52ca figurant au cadastre section 3
- n° 273/100 d'une contenance de 24a 03ca figurant au cadastre section 3
- n° 275/100 d'une contenance de 61a 20ca figurant au cadastre section 3
- n° 104 d'une contenance de 1a 80ca figurant au cadastre section 5
- n° 105 d'une contenance de 1a 46ca figurant au cadastre section 5
- n° 106 d'une contenance de 1a 16ca figurant au cadastre section 5
- n° 107 d'une contenance de 69ca figurant au cadastre section 5
- n° 108 d'une contenance de 48ca figurant au cadastre section 5
- n° 109 d'une contenance de 31 ca figurant au cadastre section 5
- n° 116 d'une contenance de 2a 78ca figurant au cadastre section 5
- n° 144 d'une contenance de 2a 45ca figurant au cadastre section 5
- n° 211/113 d'une contenance de 61a 05ca figurant au cadastre section 5

- . n° 213/113 d'une contenance de 6ha 12a 26ca figurant au cadastre section 5
- . n° 215/113 d'une contenance de 45a 70ca figurant au cadastre section 5
- . n° 109/88 d'une contenance de 3ha 33a 56ca figurant au cadastre section 8
- . n° 170 d'une contenance de 2a 73ca figurant au cadastre section 11
- . n° 171 d'une contenance de 88ca figurant au cadastre section 11
- . n° 207/194 d'une contenance de { 88a 48ca et de 1ha 93a 43ca figurant au cadastre section 11
- . n° 209/194 d'une contenance de 70a 58ca figurant au cadastre section 11
- . n° 150/103 d'une contenance de 5ha 08a 90ca figurant au cadastre section 17
- . n° 115 d'une contenance de 2a 33 ca figurant au cadastre section 5

et appartenant à l'Etat (Ministère de la Défense) par acte publié au livre foncier d'INGOLSHEIM, feuillet n° 562.

ARTICLE 2. - Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et le Directeur Régional des Affaires Culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région et dont une ampliation sera adressée :

- au Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture,
- au Préfet du Département du Bas-Rhin (Direction des Elections, des Affaires Juridiques et des Finances Locales), pour publication au Livre Foncier de la situation de l'immeuble inscrit,
- aux maires des communes concernées,
- au propriétaire.

Fait à STRASBOURG, le 14 JAN. 1993



Jean-Pierre DELPONT